



CONSEIL MARITIME DE LA FACADE MANCHE EST – MER DU NORD

Direction interrégionale de la mer Manche Est – mer du Nord

Secrétariat du conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord

COMPTE-RENDU de la commission spécialisée « Transport maritime et infrastructures portuaires » réunie à Rouen le 6 novembre 2015

La commission spécialisée « Transport maritime et infrastructures portuaires » du conseil maritime de la façade Manche Est-mer du Nord (CMF MEMNor) s'est réunie le 6 novembre 2015 à Rouen à la préfecture de région Haute-Normandie. Le secrétariat du CMF MEMNor remercie les membres de la commission spécialisée pour leur présence (liste in fine) et introduit les points à l'ordre du jour. Un tour de table est effectué.

Point 1 - Élection du président de la commission spécialisée « Transport maritime et infrastructures portuaires »

Présentation par Monsieur HOUETTE (DIRMer MEMNor/MCPM) du rôle du président de la commission spécialisée, de la procédure d'élection et des candidatures exprimées (Procès verbal d'élection en annexe 1).

Le secrétariat du CMF MEMNor constate la seule candidature de Monsieur DEISS, représentant Ports normands associés, à la présidence de la commission spécialisée « Transport maritime et infrastructures portuaires ».

Monsieur DEISS est élu président de la commission spécialisée « Transport maritime et infrastructures portuaires » à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 8 voix.

Point 2 - Projet de guide méthodologique sur la planification de l'espace maritime

Présentation par Monsieur HOUETTE (DIRMer MEMNor/MCPM) du projet de guide (Présentation en annexe 2).

Monsieur HOUETTE rappelle que le projet de guide vise à établir une méthode d'élaboration de la planification de l'espace maritime commune à toutes les façades maritimes, et en particulier dans l'optique de l'élaboration des documents stratégiques de façade (DSF). La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et le secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche ont demandé, le 20 octobre 2015, aux préfets coordonnateurs de la façade MEMNor d'élargir la concertation précédemment menée et qui avait conduit la commission permanente du CMF MEMNor à rendre un avis le 7 octobre 2015, en vertu du mandat qui lui avait été délégué par l'assemblée. Cet avis enrichi des observations et propositions des commissions spécialisées devra être adressé au ministère avant la fin du mois de janvier 2016. Les contributions des cinq commissions spécialisées à l'avis figurent en annexe 3 du présent compte rendu.

Monsieur WIDHEM (fédération française des ports de plaisance) demande des précisions sur l'articulation à opérer avec les parcs naturels marins dans le cadre desquels une gouvernance locale est assurée par un conseil de gestion. Monsieur HOUETTE indique que le projet de guide est un document intégrant certaines démarches de planification au regard de l'intérêt méthodologique qu'elles apportaient sans que ce choix soit exhaustif.

Monsieur LALAUT (grand port maritime de Dunkerque) évoque la non prise en compte dans le guide d'autres démarches de planification de l'espace maritime telles que la mise en œuvre de Natura 2000 en mer sur la zone de Dunkerque, pour laquelle un travail de diagnostic, pouvant être réutilisé dans le cadre de la situation de l'existant du DSF, a été opéré. Il demande également quelle sera l'autorité chargée de finaliser ce projet de guide. Le secrétariat du CMF lui répond qu'un document récapitulatif de la concertation sera produit par le CGDD et que le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) procédera par la suite à une phase d'adaptation du projet de guide au vu des résultats de cette concertation.

Madame BARBIER (France nature environnement) souligne l'importance à accorder au programme d'acquisition des connaissances. Elle déplore le déficit de connaissances et évoque, à ce sujet, le fait que l'État n'ait pas procédé à un tel programme dans le cadre de l'éolien en mer. Elle insiste sur le besoin de recenser et identifier clairement les services producteurs de données afin de solliciter leur expertise dans les exercices de planification. Par ailleurs, elle pointe le fait que, de façon générale, la phase d'évaluation environnementale intervienne à la fin des différentes étapes des projets. En ce qui concerne le DSF, cette évaluation interviendra dès le début et au fur et à mesure des travaux d'élaboration.

Monsieur LALAUT indique que l'enrichissement de la connaissance constitue la première action identifiée par le programme de mesures du plan d'action pour le milieu marin (PAMM) Manche-mer du Nord. Il identifie deux objectifs majeurs que sont, d'une part, l'acquisition des connaissances nécessaires en vue de l'élaboration d'études sur les milieux et, d'autre part, la nécessité d'un délai de révision de la stratégie adapté. Sur ce dernier point, Madame BARBIER demande à ce qu'un point d'étape à trois ans soit déterminé.

A la remarque de Monsieur DEISS sur la nécessité de laisser aux acteurs le soin d'identifier les points où subsistent localement un problème d'acquisition des connaissances, Madame BARBIER répond que cette mission incombe notamment aux laboratoires universitaires mais que ceux-ci rencontrent de nombreuses difficultés en termes de recherche de financements.

Aux questions de Monsieur DEISS et de Monsieur GALICHON (grand port maritime du Havre) sur l'état d'avancement du programme d'acquisition de connaissances mis en œuvre dans le cadre du PAMM Manche-mer du Nord et de l'identification du service pilote, Monsieur FOUILLET (DIRMer MEMNor/MCPM) répond que le ministère pilote l'élaboration et la mise en œuvre de ce programme.

Les membres de la commission spécialisée demandent à ce que les thématiques traitées au sein du CMF MEMNor, qui sont spécifiques à l'échelle de la façade, soient bien prises en compte dans l'échelle à laquelle sera élaborée ce programme. Monsieur FOUILLET répond que le secrétariat technique en charge de l'élaboration du PAMM Manche-mer du Nord veillera à la mise en exergue de ces spécificités locales.

Monsieur DEISS indique que l'État pourra difficilement assurer le financement intégral du programme et souligne la nécessité d'associer à cette fin les compétences et les contributions locales.

Suite à l'interrogation formulée par Monsieur DEISS sur la signification du principe de subsidiarité, Monsieur LALAUT répond que ce principe fait référence à l'implication la plus précise de l'ensemble des parties prenantes, pour une bonne prise de décision, sur les documents de planification de l'espace maritime.

La commission spécialisée demande à ce que soit écrit : « ces études s'appuieront sur un programme d'acquisition de connaissances élaboré en intégrant les demandes et propositions locales y compris en termes de hiérarchisation et de délais ».

Monsieur DEISS propose de rajouter les paragraphes suivants : « au delà de l'existant, prendre en compte les activités et usages en développement et futurs » ; « intégrer un point d'étape intermédiaire à trois ans dans le suivi de la mise en œuvre » ainsi que « poursuivre l'interfaçage terre-mer des différentes politiques publiques et favoriser les initiatives diverses en la matière ».

Point 3 - Etude sur les usages en baie de Seine orientale

Présentation par Monsieur SAINT-CAST (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Haute-Normandie) de l'étude et de ses conclusions (Présentation en annexe 4).

Monsieur SAINT-CAST rappelle que l'étude sur les usages en baie de Seine orientale vise à recenser et spatialiser les usages sur la zone déterminée ainsi qu'à identifier et analyser leurs interactions entre elles. Elle a été validée par la commission administrative de la façade maritime (CAF) le 22 septembre 2015. Il s'agit d'une expérimentation méthodologique en vue de l'élaboration du futur DSF qui associera plus largement les acteurs, en particulier le CMF.

Le secrétariat du CMF invite les membres de la commission spécialisée à axer leurs échanges sur les thématiques spécifiques au transport maritime et aux infrastructures portuaires qui leur sont présentées en séance et précise que des contributions complémentaires pourront être adressées au secrétariat avant la réunion de la commission permanente du 2 décembre 2015.

Monsieur SAINT-CAST précise que des éléments de méthodologie issus du travail réalisé dans le cadre de cette étude ainsi que de cette concertation auront vocation à alimenter la méthode d'élaboration du DSF MEMNor.

Monsieur GALICHON déplore l'obsolescence du fond de la carte utilisé par le CEREMA pour l'étude, sur lequel les limites de Port 2000 ne sont pas représentées.

Aux questions de Madame SAMSON (grand port maritime de Rouen) et de Monsieur LALAUT sur la prise en compte des différentes phases temporelles des activités (en expérimentation et à venir ; activités temporaires, non permanentes), Messieurs SAINT-CAST et HOUETTE répondent que l'étude considère les activités à un moment déterminé et que la dimension temporelle n'a pu être intégrée qu'en distinguant ces usages selon qu'ils sont en phase travaux ou non.

Madame SAMSON fait état d'incohérences sur la représentation de l'activité de clapage et notamment concernant le périmètre retenu sur les cartes pour le site du Machu.

Monsieur GALICHON indique que l'activité de pêche professionnelle est formellement interdite dans les chenaux de navigation. Il observe que, dans les faits, cette activité est pourtant pratiquée dans des zones de fort trafic notamment dans le chenal d'accès au port du Havre. Il relève également des incohérences sur les interactions entre usages notamment entre pêche et clapage.

Monsieur OLIER (Armateurs de France) demande si le tableau qui est présenté est amené à être prescriptif ou bien s'il a simplement valeur d'indication. Monsieur SAINT-CAST répond que l'étude constitue un état des lieux des activités en baie de Seine orientale sans aucune valeur prescriptive.

Madame BARBIER estime l'utilisation du terme « synergie » inappropriée puisque dans son sens premier le mot « synergie » fait référence à un effet positif qui naît de la mise en relation de deux activités sans que cet effet positif ne résulte d'aucune de ces deux activités prises individuellement. Monsieur SAINT-CAST répond que les activités étant séquencées en « morceaux », l'étude s'est attachée à définir le lien économique et intrinsèque ayant un effet positif entre les différents usages. Monsieur HOUETTE précise que la nature de ces relations est détaillée par la suite dans les fiches thématiques.

Monsieur LALAUT demande à ce que la recherche de la durabilité et de la compatibilité, autrement dit l'examen des conditions dans lesquelles les activités peuvent coexister et se développer, fussent-elles contradictoires, constitue le « fil rouge » du DSF.

Madame BARBIER observe que les infrastructures portuaires sont concernées par certains projets d'étude relatifs au développement des énergies marines renouvelables. Monsieur GALICHON illustre cette idée par la mise en place de dispositifs sur les digues visant à récupérer l'énergie des vagues.

Madame BARBIER demande enfin à prendre en considération la capacité de résilience des milieux.

Le secrétariat invite les membres à adresser sous forme écrite leurs contributions complémentaires sur le fond ainsi que sur la méthodologie employée à l'adresse : mcpm.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr.

Point 4 - Plan d'action pour le milieu marin Manche-mer du Nord

Présentation par Monsieur FOUILLET (DIRMer MEMNor/MCPM) de la finalisation du programme de mesures (Présentation en annexe 5).

Monsieur FOUILLET rappelle que les travaux de finalisation du programme de mesures en cours permettent de prendre en compte les remarques formulées par l'autorité environnementale et les remarques issues de la consultation ainsi qu'à conformer le document aux exigences de la Commission européenne, et à retravailler sa mise en forme.

A la question de Monsieur GALICHON sur l'existence d'un mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale sur l'ensemble des éléments du PAMM, Monsieur FOUILLET répond que le secrétariat technique du PAMM Manche-mer du Nord et la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère examinent actuellement cet avis. Il précise que le rapport environnemental a été rédigé par le CEREMA puis soumis à l'avis de l'autorité environnementale (CGEDD) et que le code de l'environnement prévoit que la déclaration environnementale soit publiée lors de l'adoption du programme de mesures. La déclaration environnementale a vocation à justifier de la prise en compte des remarques de l'autorité environnementale ainsi que des instances et du public. Elle comportera des éléments sur les modifications apportées au programme de mesures.

A la question de Madame BARBIER sur l'évolution de la mesure relative à la délimitation, dans les ports, des aires de carénage, Monsieur FOUILLET répond que cette mesure n'est plus obligatoire.

Monsieur BECQUET (CRPMEM HN) observe une réelle atteinte au milieu par les bruits et demande si les déchets organiques sont bien pris en compte dans la catégorie des déchets marins, ce à quoi Monsieur FOUILLET répond que le secrétariat technique du PAMM Manche-mer du Nord sera chargé d'examiner le contenu de cette mesure dès qu'elle sera publiée.

Au sujet des émissions sur les milieux, et en ce qui concerne particulièrement les mouillages, Madame BARBIER regrette que la sensibilisation des usagers n'est effectuée qu'à l'occasion de l'obtention du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur. Monsieur BECQUET précise sur ce point que les individus ayant recours au pavillon belge s'affranchissent de la nécessité d'obtenir le permis de conduire et donc de toute formation et sensibilisation.

Madame BARBIER déplore que, dans le cadre des programmes d'études, des difficultés sont régulièrement rencontrées quant à la détermination des échelles d'impacts.

Point 5 - Démarches de planification des opérations de dragage

Présentation par Monsieur HOUETTE des futurs schémas d'orientation territorialisés des opérations de dragage et de la concertation sur l'enquête « dragage d'entretien dans les ports de plaisance » (Présentation en annexe 6).

Monsieur HOUETTE rappelle que, suite de la conférence environnementale de 2013, le gouvernement s'est engagé à lancer des réflexions aux fins de favoriser une planification locale des opérations de dragage et de gestion des sédiments, par le biais de « schémas d'orientation territorialisés pour les opérations de dragage/clapage ». Cet engagement fait suite à une demande récurrente de divers acteurs maritimes.

Monsieur WIDHEM indique qu'en complément de ce travail, une enquête sur les dragages d'entretien dans les ports de plaisance a été confiée en juin 2015 par le secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche à une commission de coordination nationale. Monsieur HOUETTE précise que les résultats de cette enquête devront être présentés au CMF MEMNor.

A la question de Madame BARBIER sur la nature du découpage territorial prévu, Monsieur HOUETTE répond que le cadre du pilotage de ces travaux devra être la façade maritime. Des réflexions locales seront lancées pour aboutir à la détermination de périmètres pertinents pour l'élaboration des schémas. La note de cadrage devra être mise en œuvre à partir de 2016.

Monsieur LALAUT et Monsieur GALICHON observent que les services portuaires seront davantage sollicités en ce qui concerne le volet prospectif. Ils indiquent que les notions d'évaluation des impacts cumulés et de financement ou encore d'organisation rédactionnelle entre les groupes de travail qui seront établis posent problème. Ils demandent en ce sens davantage de transparence.

Point 6 - Projet Pegaseas

Présentation par Monsieur THENAIL (Conseil régional de Haute-Normandie) du projet Pegaseas et des résultats du programme Interreg IVA (Présentation en annexe 7).

Monsieur THENAIL rappelle que le projet Pegaseas est un projet européen de capitalisation visant à promouvoir une gouvernance efficace de l'écosystème de la Manche. Il a été financé par le programme Interreg IVA France (Manche) Angleterre et s'est déroulé du 1^{er} avril 2013 au 28 février 2015.

Monsieur THENAIL indique que la majorité des grands ports britanniques disposent d'un mode de gestion privé. Les actions menées dans le cadre du programme Interreg IVa vont être poursuivies dans le programme Interreg V qui débutera courant 2016. Il est souhaité que l'ensemble des connaissances acquises dans ce cadre soient articulées avec des plans de gestion (exemple des parcs naturels marins).

Madame BARBIER appelle à la plus grande vigilance quant à l'utilisation de l'expression « évaluation économique des services écosystémiques » qui est encore à ce stade irréalisable.

Les membres de la commission spécialisée sont invités à consulter les adresses internet des sites du projet Pegaseas (<http://www.pegaseas.eu>) et du programme Interreg VA France (Manche) Angleterre (<https://interreg5a-fce.eu/fr/>).

Conclusion

Le secrétariat du CMF MEMNor remercie les membres de la commission spécialisée « Transport maritime et infrastructures portuaires » pour leur présence et leur implication dans les débats et les informe de la transmission, dans les meilleurs délais, d'un compte rendu accompagné des présentations réalisées en séance.

La séance est levée à 13h00.

À Rouen , le 02/12/2015

Le président
de la commission spécialisée
« Transport maritime et infrastructures
portuaires »



Monsieur Philippe DEISS

**Commission spécialisée
« Transport maritime et infrastructures portuaires »
du conseil maritime de la façade Manche Est-mer du Nord**

Séance du 6 novembre 2015

Liste des participants

Président de la commission spécialisée

Monsieur Philippe DEISS, représentant Ports normands associés

Membres présents et représentés

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics :

Monsieur Yves LALAUT, représentant le grand port maritime de Dunkerque
Monsieur Pascal GALICHON, représentant le grand port maritime du Havre
Madame Sandrine SAMSON, représentant le grand port maritime de Rouen

Collège des représentants des activités professionnelles et des entreprises :

Monsieur Olivier BECQUET, représentant le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Haute-Normandie
Monsieur Pascal OLIER, représentant Armateurs de France
Monsieur Philippe DEISS, représentant Ports normands associés
Monsieur André WIDEHEM, représentant la fédération française des ports de plaisance
Madame Catherine CORNU, représentant Pilotes maritimes

Collège des représentants des associations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usagers de la mer et du littoral :

Madame Sylvie BARBIER, représentant France nature environnement

Secrétariat du conseil maritime de façade

Direction interrégionale de la mer Manche Est-mer du Nord (Mission de coordination des politiques maritimes) :

Monsieur Vianney HOUETTE
Monsieur Nicolas DONVAL
Monsieur Maxime FOUILLET
Madame Muriel SICARD

Organismes assistant à la séance

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie :

Monsieur Jérôme SAINT-CAST

Conseil régional de Haute-Normandie :

Monsieur Bruno THENAIL
Monsieur Simon BENARD